

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 26 septembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous-la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 12 Convocation du 20 septembre 2022

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Monsieur David LEPICIER ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO.

Absents : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-32 : REPORT DE L'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 7 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser l'installation et d'approuver la location financière d'un panneau d'affichage numérique simple face de 1m04 x 1m96.

Cependant, suite à l'augmentation du coût de l'électricité, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suspendre pour le moment cette dépense, trop énergivore.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ de reporter l'installation et la location financière d'un panneau d'affichage numérique ultérieurement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Sig -
Le Maire,

Jean-Marc BEGUIN